

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 février 2009

RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 1666

présenté par  
Mme Boyer et Mme Poletti

-----  
**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 25, insérer l'article suivant :**

Le premier alinéa de l'article L. 421-14 du code de l'action sociale et des familles est complété par une phrase ainsi rédigée : « La formation comprend un enseignement spécifique concernant l'allaitement maternel et ses vertus et la prévention de l'obésité. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cette mesure vise à traduire une des préconisations du rapport de la Mission d'information sur la prévention de l'obésité, adopté par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, le 30 septembre 2008.

L'amendement vise à prévoir une formation spécifique des assistants maternels sur les vertus de l'allaitement maternel et la prévention de l'obésité.

Il est établi que l'allaitement maternel présente de nombreux avantages (qualité du lien mère-enfant, réduction de la fréquence des infections chez les nourrissons, quasi gratuité...). On sait aussi que l'allaitement maternel prolongé, pendant au moins six mois, a également un rôle protecteur contre l'obésité. Il est donc essentiel de développer l'allaitement maternel dès la naissance et de le prolonger aussi longtemps que possible. Les assistants maternels représentent le premier mode de garde des jeunes enfants hors du domicile parental (270 000 assistants maternels accueillent plus de 700 000 enfants). Ils ont donc une responsabilité particulière en matière de nutrition et un rôle majeur à jouer pour favoriser et permettre la poursuite de l'allaitement maternel.

Une meilleure information des assistants maternels sur les bienfaits de l'allaitement maternel doit permettre de mieux le promouvoir et le développer. En complément, une meilleure information en ce qui concerne la prévention de l'obésité peut permettre de réduire un facteur de

---

risque important de maladies graves à plus ou moins long terme et souvent de plus en plus précoces chez les enfants, comme le cholestérol de type II. C'est, en effet, dans les premières années de la vie que chacun constitue, pour une bonne part, son « référentiel nutritionnel ».